



Service Urbanisme
78 Rue Nationale 41120 Chailles

Affaire suivie par : Elodie DAURIAT
GILLET

☎ : 02 54 79 72 10

✉ : urbanisme@chailles41.fr

A rappeler dans toute correspondance

DOSSIER N° DP 041 032 26 0 0026

Déposé le : 27/03/2026

Complétée le : 27/03/2026

Date affichage dépôt en Mairie le : 27/03/2026

Adresse des travaux : 15 rue de la Forêt 41120 CHAILLES

Parcelle : AH-0272, AH-0275

Nature des travaux : Piscine hors sol

DESTINATAIRE

Monsieur ESTEBAN Clémence

15 rue de la Forêt

41120 CHAILLES

**OBJET : Annulation de Demande de Déclaration Préalable
Constructions (DPC)**

LE MAIRE, de la commune de CHAILLES

VU la demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) sous les références portées dans le cadre ci-dessus,

VU l'objet de la demande :
- **Piscine hors sol**,

VU la décision de non-opposition à la Déclaration Préalable Constructions (DPC) en date du 17/04/2026,

VU la demande d'annulation de Déclaration Préalable Constructions (DPC) déposée par lettre reçu en mairie le 29/06/2026 par Monsieur ESTEBAN Clémence, à la Mairie de CHAILLES

VU le Code de l'Urbanisme,

D E C I S I O N

Article 1 : Le Déclaration Préalable Constructions (DPC) accordé(e) le 29/06/2026 est **annulé(e)**.

Le 30 juin 2026,
A CHAILLES,
Le Maire
MARMAGNE Florent



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE** : les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire. L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, ainsi que le nom de l'architecte, auteur du projet architectural. De plus, l'affichage doit mentionner la date, le numéro du permis et sa date d'affichage en mairie, l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. Le panneau d'affichage indique également en fonction de la nature du projet :

- s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel.
- si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum de lots prévus

ESTEBAN Clémence

15 rue de la forêt

41120 CHAILLES

clemence.esteban@lilo.org



Pour le service urbanisme de la ville de Chailles

Objet: Annulation Déclaration préalable DP 0410322600026

Bonjour,

Comme évoqué par mail, nous sommes contraints d'annuler notre dossier de demande préalable n°DP0410322600026.

En effet, notre voisin, M.BAUDON n'ayant pas taillé ses arbres, ceux-ci dépassent au dessus de la piscine et nous contraignent à la démonter en fin de saison.

En vous remerciant de votre disponibilité,

Respectueusement,

Clémence ESTEBAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CE' followed by a long horizontal stroke.